



PROCÈS-VERBAL SÉANCE DU 05 JUIN 2014

L'an deux mil quatorze, le 05 juin à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis en séance publique dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Joël MARIVAIN, Mme Sarah CHAMOT, M. Philippe SAINT-JALMES, Mme Laëtizia BRIZOUAL, Mme Françoise COBIGO, Mme Isabelle CHEVEAU, Mme Sophie JOSSE, M. Joseph LE GUENIC, Mme Monique LE BRETON, M. Eric POSSÉMÉ, M. Denis LE TEXIER, Mme Chantal CADOUX, Mme Mélanie MORICE, M. Ernest LE JOSSEC, Mme Valérie PERRIGAUD.

Mme Sarah CHAMOT a été désignée secrétaire.

Le conseil municipal procède à l'approbation du procès-verbal du 06 mai 2014. Aucune remarque n'étant enregistrée, la séance est déclarée ouverte

////////////////////////////////////
39-2014 : Aménagement des rythmes scolaires – intervention d'associations

Monsieur le Maire expose,

Dans le cadre de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, des associations vont intervenir durant les temps d'activités périscolaires.

A ce titre, des conventions seront passées avec les Associations.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

EMET un avis favorable à l'intervention d'associations dans le cadre des temps d'activités périscolaires.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes.

////////////////////////////////////
40 : Désignation des représentants au Pays de Pontivy

Monsieur le Maire expose,

Le Pays est un lieu d'action collective qui fédère des communes, des groupements de communes, des organismes socioprofessionnels, des entreprises et des associations autour d'un projet commun.

Le Pays permet aux communautés de communes de se concerter et de mutualiser leurs moyens à une échelle adaptée aux enjeux actuels du développement local.

Il est demandé aux membres du conseil municipal de désigner un représentant sur les missions suivantes :

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré, à la majorité par 11 voix pour 49 000€ et 4 voix pour 47 000€,

- **DÉCIDE** de proposer la cession du bien communal au prix de 49 000€.

////////////////////////////////////
43-2014 : Mise à jour des statuts de Pontivy Communauté

Par délibération n°11-CC13.05.14 en date du 13 mai 2014, le conseil communautaire de Pontivy Communauté a approuvé la mise à jour des statuts de la communauté de communes.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient désormais aux conseils municipaux des communes membres de se prononcer sur ces modifications statutaires.

Les statuts modifiés sont adoptés à la majorité qualifiée, soit par la moitié au moins des communes représentant les deux tiers de la population totale de la communauté de communes, soit par les deux tiers au moins des communes représentant plus de la moitié de la population totale de la communauté de communes, et par le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population totale concernée.

Ceci exposé, il est proposé au conseil municipal d'approuver la mise à jour des statuts de Pontivy Communauté adoptée par le conseil communautaire de Pontivy Communauté le 13 mai 2014.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré, à la majorité par 11 voix pour et 1 abstention,

DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** la mise à jour des statuts adoptée par le conseil communautaire de Pontivy Communauté le 13 mai 2014.

////////////////////////////////////
44-2014 : Convention entre la commune et la Société Eoliennes de Kerfourn

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le projet de convention établi entre la commune et la Société Eoliennes de Kerfourn dans le cadre de la réalisation du parc éolien,

CONSIDÉRANT que la présente convention définit les autorisations délivrées à la Société Eoliennes de Kerfourn pour l'occupation du domaine public en y incluant le paiement d'une redevance,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE,

D'APPROUVER la convention entre la commune et la Société Eoliennes de Kefourn dans le cadre de l'occupation du domaine public pour la réalisation du parc éolien.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite convention.

////////////////////////////////////

Questions diverses

1) Choix des jeux extérieurs

Madame Laetitia BRIZOUAL présente deux devis concernant le projet d'aménagement de jeux extérieurs. L'emplacement choisi pour l'installation du matériel se situe entre la mairie et le parking de la salle polyvalente, propriété de la commune depuis début 2012. La Société QUALI-CITE propose un devis à 11 539€ TTC et la société SDU propose un devis à 14 196€ TTC fourniture et pose comprises. L'entourage et la fosse seront réalisés en régie et l'apport du gravier nécessaire est estimé à environ 1 400€. Un débat s'instaure et les membres du conseil municipal, à l'unanimité, optent pour le devis de la Société SDU.

2) Modification du domaine public à Lauban

Suite à une vente récente sur Lauban, Monsieur le Maire a demandé à ne pas intégrer dans l'acte de vente une surface actuellement dans le domaine public de la commune. Il a été donné de constater une situation cadastrale assez baroque sur cette partie du village. L'intervention du service du cadastre de Pontivy sur la commune tombe à point nommé pour nous aider à régulariser la situation au mieux des intérêts de la commune et des riverains. Une recherche historique s'avère nécessaire pour comprendre la différence notable entre le cadastre et la réalité du terrain.

3) Présentation du plan de trésorerie

Monsieur le Maire présente aux élus la situation de la trésorerie et de plancher sur son évolution dans l'année à venir. Un débat s'instaure sur l'utilisation de l'excédent prévu à la fin 2014. Il s'agit d'une simple prévision mais le conseil considère que cette trésorerie, estimée positive, sera conservée pour un besoin de travaux urgents (par exemple la boulangerie), le projet du stade étant reporté afin d'optimiser les accords de subventions.

4) Pose des deux derniers panneaux d'information routière

Monsieur le Maire rappelle le financement en 2013 de l'acquisition de trois panneaux d'information. Le premier a été posé à côté de la cabine téléphonique. Il est proposé de poser un panneau à la grenouillère près de la D 2 et un autre le long de la D 319 au niveau du délaissé de la Villeneuve.

5) Indivision Le Sayec (Pen er Voyedec, route de Ker Angèle, Er Ponto)

Il semble stratégique pour notre municipalité de dominer la zone constructible de la commune pour faciliter les aménagements nécessaires à la construction de futurs Kerfournois proche du centre bourg et de préserver les terres agricoles et naturelles. C'est le cas dans le secteur de Pen Er Voyedec avec la difficulté de gérer la succession d'une indivision. La municipalité est plus à même de supporter les contraintes administratives de ce type de dossier. Notre projet est de donc prévoir cette acquisition avec une revente rapide d'une partie de la parcelle et de préparer à terme une voie d'accès conforme au besoin actuel. Les membres de l'assemblée, à l'unanimité, donnent leur accord sur cette orientation.

6) Appel d'offres pour deux abris de car (un rue du Calvaire et un rue de l'Hermine)

Monsieur Joseph LE GUENIC rapporte le bilan de la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 4 juin pour analyser les trois offres.

MORVAN : 3 028,80 € TTC posé
LES CHARPENTES ARMORICAINES : 4 491 € TTC posé
EKIP DISTRIBUTION : 2790,26 € TTC en kit à poser

Le choix de la commission s'est porté sur l'entreprise MORVAN avec la protection du bandeau supérieur intégré dans l'offre. Les membres du conseil municipal valident à l'unanimité la proposition de la commission.

7) Appel d'offres voirie 2014

Monsieur par Philippe SAINT JALMES fait part du bilan de la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 4 juin pour analyser le marché à procédure adaptée. Le règlement de consultation prévoyait 80 % pour le prix de la prestation et 20 % pour la valeur technique des entreprises.

EUROVIA : valeur technique 20/20 prix 46 002,84 € TTC valeur 78,27/80 total 98,27
 EIFFAGE : valeur technique 20/20 prix 45 008,04 € TTC valeur 80/80 total 100/100
 COLAS : valeur technique 20/20 prix 46 825,32 € TTC valeur 76,89/80 total 96,89/100
 BERTHO : valeur technique 20/20 prix 51 509,06 € TTC valeur 69,90/100 total 89,90/100
 PIGEON : pas de proposition

L'entreprise EIFFAGE étant la mieux-disante, elle a été retenue pour la réalisation des travaux par la commission et les membres de l'assemblée, à l'unanimité, valident la proposition de la commission.

8) Pot offert par la commune après la finale de la coupe du Conseil Général du Morbihan le 8 juin 2014.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que le match débutera à 16h et sollicite des volontaires pour tenir le stand et assurer le bon déroulement de la fête.

La séance est levée à 22h30

NOMS	SIGNATURES	NOMS	SIGNATURES
MARIVAIN Joël		LE BRETON Monique	
CHAMOT Sarah		POSSÉMÉ Éric	
SAINT-JALMES Philippe		LE TEXIER Denis	
BRIZOUAL Laëtitia		CADOUX Chantal	
COBIGO Françoise		MORICE Mélanie	
CHEVEAU Isabelle		LE JOSSEC Ernest	
JOSSE Sophie		PERRIGAUD Valérie	
LE GUENIC Joseph			